

# **AVIS PUBLIC**

## **ENTRÉE EN VIGUEUR Règlement numéro U-2420**

Avis est donné que lors d'une séance tenue le 23 novembre 2020, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté le règlement numéro U-2420 modifiant le Règlement de zonage numéro U-2300 de façon à permettre la sous-classe d'usage « H6-01 – Résidence pour personnes âgées » et ses dispositions spécifiques, incluant un pourcentage minimal de végétalisation du terrain dans la zone H 6-12, ainsi que les salles communautaires comme usage complémentaire à une habitation collective.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau en vigueur, soit du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Donné à Mirabel, ce 2 décembre 2020

La greffière,

Suzanne Mireault, avocate